

L'action sur le terrain

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1987)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avec ses quelque 600 collaborateurs travaillant au siège à Genève, une moyenne de 550 autres répartis dans 44 délégations, sous-délégations ou bureaux (dont une soixantaine de postes occupés par du personnel mis à disposition par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et près de 2 500 employés recrutés localement, le CICR a déployé ses activités en 1987 dans près de 80 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient — compte tenu des pays couverts à partir de ses différentes délégations régionales — pour apporter protection et assistance aux victimes des conflits armés, des troubles intérieurs et des tensions internes.

Les délégués du CICR ont visité en 1987 des personnes privées de liberté (prisonniers de guerre et détenus dits "de sécurité") dans 522 lieux de détention dans 27 pays (*voir les détails sous les pays/conflits concernés dans le présent chapitre*). Ces visites ont un but exclusivement humanitaire: il s'agit d'examiner les conditions matérielles et psychologiques de détention, ainsi que le traitement accordé aux prisonniers, d'apporter si nécessaire des secours aux détenus (médicaments, vêtements, articles d'hygiène) et, le cas échéant, de demander aux autorités de prendre des mesures permettant d'améliorer le traitement et les conditions matérielles de vie des détenus. Les délégués s'entretiennent à loisir et sans témoin avec les détenus de leur choix dans le cadre de visites répétées.

Les visites sont précédées et suivies de discussions à divers niveaux avec les responsables des centres de détention et elles sont conclues par des rapports confidentiels; en cas de troubles intérieurs ou tensions internes, ces rapports sont remis aux seules autorités détentrices, alors qu'en cas de conflits armés internationaux, ils sont transmis à la fois à la Puissance détentrice et à la Puissance d'origine. Ces rapports ne sont pas destinés à la publication. Le CICR, pour sa part, se borne à publier le nombre et le nom des lieux visités, la date de ces visites, le nombre de personnes vues et rappelle le fait que ses délégués ont pu s'entretenir sans témoin avec les détenus. Il ne se prononce pas sur les motifs de la détention et ne commente pas publiquement les conditions matérielles et psychologiques constatées. S'il arrive qu'un gouvernement procède à la publication partielle ou inexacte des rapports du CICR, celui-ci se réserve le droit de diffuser ceux-ci dans leur intégralité.

Le CICR visite les lieux de détention pour autant que ses délégués soient admis à:

- voir tous les détenus et s'entretenir librement et sans témoin avec eux;

- avoir accès à tous les lieux de détention;
- avoir la possibilité de répéter les visites.

En outre, le CICR demande en général de disposer de la liste des personnes à visiter ou de recevoir l'autorisation de l'établir durant la visite et de distribuer, en cas de besoin, une assistance matérielle aux détenus et aux familles de détenus se trouvant dans une situation précaire.

*
* *

Pour sa part, l'Agence centrale de Recherches du CICR (ACR) a continué de remplir ses tâches découlant, d'une part, de ses obligations conventionnelles vis-à-vis des victimes civiles et militaires des conflits armés et, d'autre part, du droit d'initiative humanitaire du CICR.

Rappelons que l'ACR et ses délégués sur le terrain se consacrent principalement aux tâches suivantes:

- obtenir, enregistrer, centraliser et, le cas échéant, transmettre des renseignements concernant les personnes bénéficiant des activités du CICR, telles que prisonniers de guerre, internés civils, détenus, personnes déplacées et réfugiés;
- transmettre des messages familiaux lorsque les moyens de communication normaux sont inexistantes ou interrompus en raison du conflit;
- rechercher les personnes portées disparues ou dont les proches sont sans nouvelles;
- organiser des réunions de familles, des transferts en lieu sûr (par exemple, de groupes de personnes particulièrement vulnérables) et des rapatriements;
- émettre, lorsque la demande en est faite, en faveur d'anciens détenus et prisonniers de guerre, des attestations écrites certifiant que ces personnes ont été détenues, malades, blessées, voire hospitalisées, au cours de leur captivité; établir des certificats de décès afin que soient reconnus à la famille des requérants le droit à des pensions ou à des indemnités;
- délivrer des titres de voyage CICR sur la base des déclarations des requérants qui, en raison de bouleversements causés par un conflit, sont démunis de papiers d'identité ou de passeport. Ces titres sont valables pour un seul voyage.

Signalons que toutes ces activités sont déployées à Genève et sur le terrain avec la collaboration des Sociétés

nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont un grand nombre disposent de leurs propres services de recherches.

Les statistiques globales pour les activités de l'ACR en 1987 — siège central à Genève et terrain — s'établissent comme suit:

- 2 357 519 messages Croix-Rouge ont été échangés, dont 2 286 850 dans le cadre du conflit entre l'Irak et l'Iran;
- 52 744 enquêtes ont été ouvertes concernant des personnes portées disparues;
- 11 871 cartes de capture de prisonniers de guerre ou d'internés civils ont été reçues et 5 664 cartes d'enregistrement de détenus de sécurité ont été établies;
- 2 827 attestations de captivité, de maladie, de décès, etc. ont été délivrées;
- 396 réunions de familles ont été organisées ainsi que 656 rapatriements.
- 2 550 titres de voyage ont été émis.

Enfin, l'ACR a continué de traiter des cas liés à des conflits anciens, notamment la Seconde Guerre mondiale.

*
* *

Sur le plan des secours, le CICR a acheté et acheminé directement vers les zones d'intervention 13 876 tonnes de marchandises en 1987, représentant 12 millions de francs suisses. En outre, 15 005 tonnes (valeur: 20 millions de francs suisses) ont été envoyées par les donateurs, sous le contrôle du CICR, sous forme de contributions en nature et en vertu d'accords d'aide alimentaire conclus avec plusieurs gouvernements. Au total, 28 881 tonnes de secours (non compris les secours en médicaments), d'un montant de 32 millions de francs suisses, ont donc été acheminées par le CICR dans 38 pays en 1987. De ce volume ainsi que des réserves stockées sur le terrain à fin 1986, un total de 44 198 tonnes, d'une valeur de 44,3 millions de francs suisses ont effectivement été distribuées durant l'année 1987.

Quant à l'assistance médicale, elle a totalisé 8,1 millions de francs suisses. De plus, tout au long de l'année, le CICR a envoyé sur le terrain au total 384 membres du corps médical et paramédical (médecins, chirurgiens, infir-

miers/infirmières, physiothérapeutes, prothésistes, nutritionnistes, spécialistes en hygiène publique et administrateurs médicaux) pour participer aux actions engagées dans différentes régions du monde. Sur ce nombre, 167 personnes avaient été mises à disposition du CICR par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de 17 pays (Allemagne (République fédérale), Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse).

La valeur totale en francs suisses de l'assistance matérielle et médicale distribuée par le CICR en 1987 se répartit géographiquement comme suit:

	<i>(Francs suisses)</i>	
Afrique	32 354 475	61,72%
Amérique latine	11 053 545	21,09%
Asie	5 384 394	10,27%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3 627 362	6,92%
total	52 419 776	100%

(Voir tableaux détaillés pages 38,54,74,88)

Quant à l'assistance destinée aux détenus et à leurs familles, dont le montant est inclus dans les chiffres ci-dessus, elle s'est élevée à 5 677 535 francs suisses, représentant plus de 2 784 tonnes de secours.

Rappelons que le CICR entreprend des actions d'assistance, tant sur le plan matériel que médical, dans le cadre soit de conflits armés, soit de troubles intérieurs et de tensions internes et pour autant qu'il ait la possibilité:

- de vérifier sur le terrain l'urgence des besoins des victimes;
- de procéder à des missions d'évaluation sur place lui permettant d'identifier les catégories et le nombre des bénéficiaires de l'assistance;
- d'organiser et contrôler les distributions de secours.

(Il convient de préciser que les valeurs indiquées ci-dessus ne représentent qu'une part du coût des programmes d'assistance tels qu'ils sont présentés dans les budgets et rapports de dépenses de chaque action; ces dernières incluent aussi les frais très importants de personnel, équipements, véhicules, transports, stockage, etc.)

AFRIQUE

- | | |
|--|--------------|
| 1. Afrique du Sud | 9. Somalie |
| 2. Angola | 10. Soudan |
| 3. Ethiopie | 11. Tchad |
| 4. Kenya | 12. Togo |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Kenya, Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Seychelles, Tanzanie. | |
| 5. Mozambique | 13. Zaïre |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Zaïre, Burundi, Congo, Gabon, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Principe. | |
| 6. Namibie/Sud-Ouest Africain | 14. Zimbabwe |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Zimbabwe, Botswana, Lesotho, Malawi, Swaziland, Zambie. | |
| 7. Nigéria | |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Nigéria, Cameroun, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Liberia, Sierra Leone. | |
| 8. Ouganda | |

AMÉRIQUE LATINE

- | | |
|---|-----------------|
| 15. Argentine | 18. Costa Rica |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay. | |
| 16. Chili | 19. Guatemala |
| 17. Colombie | 20. Haïti |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Colombie, Bolivie, Equateur, Guyane, Venezuela. | |
| | 21. Honduras |
| | 22. Nicaragua |
| | 23. Pérou |
| | 24. El Salvador |
| | 25. Suriname |

ASIE/PACIFIQUE

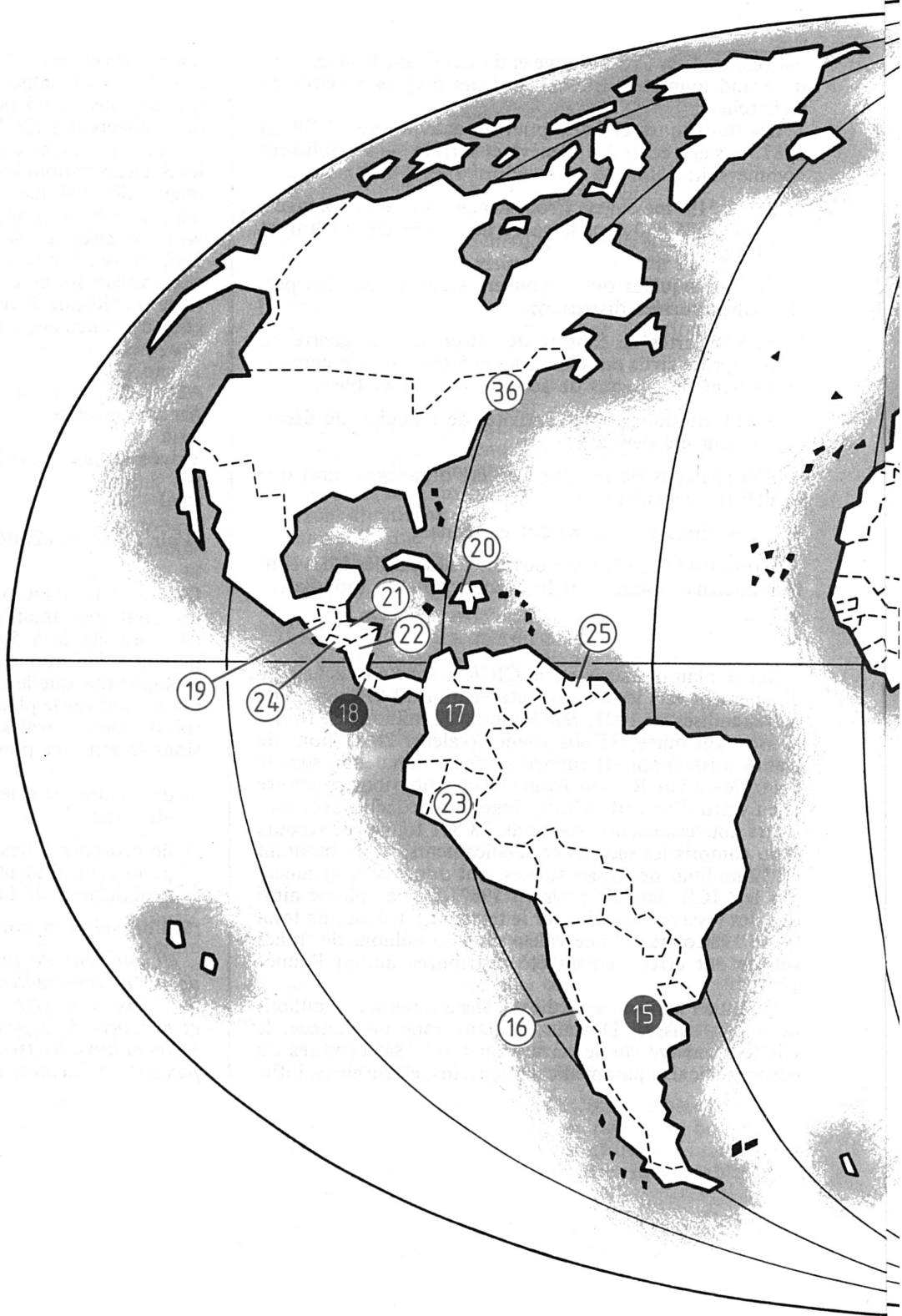
- | | |
|--|--|
| 26. Afghanistan | Australie, Brunei, Cook (Iles), Fidji, Kiribati, Malaisie, Marshall (Iles), Micronésie (Etats fédérés), Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie/Nouvelle-Guinée, Salomon (Iles), Samoa Occidentale, Singapour, Territoire américain du Pacifique, Territoires français du Pacifique, Tonga, Tuvalu, Vanuatu. |
| 27. Birmanie | |
| 28. Hong Kong | |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Hong Kong, Japon, Macao, République de Corée, République populaire de Chine, République populaire démocratique de Corée, Taïwan. | |
| 29. Inde | 31. Kampuchéa |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Inde, Bangladesh, Bhoutan, Birmanie, Maldives, Népal, Sri Lanka. | |
| 30. Indonésie | 32. Pakistan |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Indonésie/Timor-Est, | |
| | 33. Philippines |
| | 34. Thaïlande |
| | 35. Viet Nam |
| | <i>délégation régionale pour:</i> |
| | Viet Nam, Laos. |

EUROPE/AMÉRIQUE DU NORD

36. Etats-Unis

**MOYEN-ORIENT/
AFRIQUE DU NORD**

- | | |
|---|--|
| 37. Egypte | 42. Liban |
| 38. Irak | 43. Syrie |
| 39. Iran | 44. Tunisie |
| <i>délégation régionale pour:</i> | |
| Tunisie, Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie. | |
| 40. Israël et territoires occupés | |
| 41. Jordanie | (La délégation régionale pour la Péninsule arabique a son siège à Genève). |



LE CICR DANS LE MONDE

